



# **BAREME D'HONORAIRES**

Barème honoraires en vigueur au 1<sup>er</sup> Mars 2019

## **HONORAIRES DE TRANSACTION TTC\***

(Ventes immobilières hors VEFA)

| Jusqu'à 50.000 €                         | 4.000 €  |
|--|----------|
| De 50.001 € à 100.000 €                  | 7.000 €  |
| De 100.001 € à 150.000 €                 | 8.000 €  |
| De 150.001 € à 200.000 €                 | 9.000 €  |
| De 200.001 € à 300.000 €                 | 10.000 € |
| De 300.001 € à 350.000 €                 | 13.000 € |
| De 350.001 € à 400.000 €                 | 15.000 € |
| De 400.001 € à 500.000 €                 | 16.000 € |
| De 500.001 € à 600.000 €                 | 20.000 € |
| Supérieur à 600.001 €                    | 25.000 € |
| Terrain à bâtir                          | 7%       |
| Parking, Box                             | 2.500€   |
| Fonds de commerces et locaux commerciaux | 10 %     |

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant ce qui aura été prévu dans le mandat de vente ou de recherche.

**ESTIMATION GRATUITE** 

**EXPERTISE: 1.500 € TTC** 

Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente chez le notaire (transactions immobilières) ou le jour de la signature du bail de location, contre remise de factures d'honoraires dûment libellées aux débiteurs.

<sup>\*</sup> TVA au taux en vigueur de 20%.

## **HONORAIRES DE LOCATION TTC \***

HABITATION: soumis à la loi du 6 Juillet 1989 ainsi que la loi Alur

## A la charge du Bailleur:

Entremise et négociation : 100 €

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : 10 euros par m²

Réalisation de l'état des lieux : 3 euros par m<sup>2</sup>

## A la charge du Locataire :

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : 10 euros par m²

LOCAUX COMMERCIAUX (rédaction, frais d'entremise, état des lieux)

- 20 % HT du montant du loyer annuel HT et HC (à la charge du preneur)
- Droit au bail et pas de porte : 10 % HT de la cession

BOX ET PARKING: 200 € TTC (à la charge du preneur pour visite, constitution du dossier et rédaction du bail)

#### **HONORAIRE DE GESTION TTC \***

Délégué à notre partenaire LOCAGESTION.

Honoraires: sans engagement (1)

A partir de 4% HT du loyer encaissé (2) soit 4,8% TTC.

- (1) Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois.
- (2) Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés.
  - Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 6% HT soit 7,2% TTC, hors assurance loyers impayés.
  - Pour des loyers mensuels par bailleur entre 1500 € et 2000 € : 5% HT soit 6% TTC, hors assurance loyers impayés.
  - Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4% HT soit 4,8% TTC, hors assurance loyers impayés.

OPTION Garantie des Loyers Impayés (GLI) + Dégradation + Protection Juridique « GLI » de CLARENS-AXA comprenant :

- Garantie de paiement des loyers à 100% et sans franchise,
- Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 90.000 € par sinistre,
- Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10.000 € TTC,
- Prise en charge des procédures, des frais d'huissiers et d'avocats,
- Protection Juridique : 6.000 € par sinistre,
- Procédure d'éviction du locataire.

Pour 2,5% HT soit 3% TTC du loyer encaissé.